

Article 1 - Définition

Les « Séries 3x3 de département » sont accessibles à tous les clubs, formés en associations sportives, et affiliées à la FFBB.

Dans ce règlement, ils seront dénommés « Séries », anciennement appelés « Championnats »

Une journée de championnat est désormais appelée « Stop »

Article 2 : Catégories et calendrier

Les Séries 2026-2027 sont proposées aux catégories Seniors/U18 masculins et Seniors/U18 féminines.

Elles se déroulent d'octobre à avril / mai 2027, sur plusieurs Stops.

Le Master 3x3 de Région doit être organisé par la Ligue Ile de France sur une journée entre avril et juin 2027. Il regroupe les meilleures équipes de la phase des Séries de chaque Comité Départemental.

Article 3 : Format et organisation des Séries

Format

Les Séries respectent le format suivant :

- Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, pas de maximum.
- Chaque Stop se déroulera sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.
- Les salles ou terrains où se disputeront ces rencontres doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.
- Le planning du Stop (lieu, date et horaire) est fixé par la Commission 3X3 du Comité en collaboration avec le club d'accueil. Il sera renseigné sur FBI.
- Les Stops peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.
- Les Stops doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).
- Les poules seront définies par le logiciel FIBA « Event Maker ».

Concernant les Séries U18, les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, les mercredis et samedis après-midi jusqu'à 18h00, ainsi que le dimanche de 9h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

Points et classement

Chaque Stop donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur du Stop = 100 points
- Finaliste = 50 points
- Demi-finalistes = 30 points
- Quarts de finalistes = 15 points
- Équipes éliminées en phase de poule = 5 points.

S'il y a deux phases de poules avant les quarts de finale, les équipes éliminées dans la première phase marquent 5 points et les équipes éliminées dans la seconde phase marquent 10 points.

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

À l'issue de l'ensemble des Stops, le classement général des Séries est établi.

Le titre de **Champion départemental** est attribué à l'équipe qui termine première des Séries au nombre de points, dans sa catégorie.

Les champions des Séries sont automatiquement qualifiés pour le Master 3x3 de la Ligue Ile de France.

Article 4 : Équipes à égalité

À la fin des Séries, en cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur l'ensemble des Stops (nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

Article 5 : Officiels 3x3

Refs

Les Refs sont les arbitres désignés par le Réfèrent 3x3 Comité ou le Réfèrent 3x3 du club recevant.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Peut exercer la fonction de Ref :

- Un arbitre départemental, régional ou national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat.
- Toute personne licenciée.

Le Réfèrent 3x3 Comité manage les Refs. Il peut intervenir à la demande des Refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

Marqueurs

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le Référent 3x3 du Comité ou le Référent 3x3 du Club recevant.

Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes)

Peut exercer la fonction de marqueur :

- Un officiel de table de marque départemental, régional ou national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat : en cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour le Stop concerné.
- Toute personne licenciée.

Article 6 : Engagements

Chaque club désirant participer aux Séries doit :

- être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.
- adresser l'engagement de chacune de ses équipes au Comité au plus tard à la date fixée
- s'engager à recevoir obligatoirement au moins un Stop.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories et/ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité, une équipe peut rejoindre les Séries jusqu'au dernier Stop. Elle marque alors zéro point sur les Stops auxquels elle n'a pas participé.

Article 7 : Surclassements

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.

Pour les surclassements, la date d'effet est celle du dépôt au Comité du certificat médical autorisant le surclassement. Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

Article 8 : Roster et Capitaine

Roster pour les Séries

Chaque équipe engagée dans les Séries est composée d'un Roster de quatre joueurs minimums et de sept joueurs maximums.

Si le Roster comporte moins de sept joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de sept.

Aucune modification du Roster n'est possible entre le dernier Stop des Séries et le Master.

Chaque équipe doit désigner un Capitaine d'équipe.

Roster pour un Stop

Lors de chaque Stop des Séries, seuls quatre joueurs issus du Roster validé peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début du Stop.

Article 9 : Licences

Tout joueur doit être titulaire :

- d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux Series
- d'un profil 3x3 sur <https://play.fiba3x3.com/>

Tout entraîneur, Ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux Series et d'y exercer cette fonction.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), sous réserve des conditions prévues à l'article 416 des Règlements Généraux de la FFBB, et dans la limite de deux (2) AST par équipe, par journée de Series.

Article 10 : Référent 3x3 Club

Chaque club doit avoir un Référent 3x3 identifié lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi des Series pour son club.

Article 11 : Rôle du Comité

Le Comité enregistre les inscriptions, organise les Stops en collaboration avec le club d'accueil, détermine le calendrier du championnat et transmet son classement à la fin du championnat à la Ligue Régionale, pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Si une équipe, pour des raisons géographiques, souhaite s'associer avec le Comité voisin pour participer aux Series, il lui faudra l'accord des deux comités départementaux.

Le Comité effectuera un appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les Stops.

Article 12 : Forfait, retard et perte par défaut

Forfait

Une équipe qui déclare forfait sur un Stop se voit attribuer 0 point pour le Stop concerné.

Au troisième forfait, l'équipe concernée est déclarée « Forfait général » et ne pourra plus prendre part aux « Series » pour la suite de la saison.

Retard

Au-delà de 15 minutes du début de son premier match, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer au Stop et se verra attribuer 0 points au classement du Stop.

Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut.

Nombre de joueurs insuffisant

Une équipe composée de moins de trois joueurs ne peut participer à un Stop. Elle est classée dernière de la poule.

Blessure

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 13 : Sanctions

Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur durant le Stop entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le Stop.

Le Réfèrent 3x3 du Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire à la Ligue Régionale.

Sanctions disciplinaires

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3), ne peut participer aux rencontres des Series, de la Superleague ou Juniorleague.

Article 14 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Réfèrent 3x3 Comité, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre. Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.

Tous les cas non prévus au présent règlement sont soumis aux règlements généraux du Comité et de la FFBB et sont tranchés, le cas échéant, par le Bureau du Comité. Il est soumis à ratification par le Comité Directeur si nécessaire et peuvent être soumis au Bureau de la FFBB.